

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Côté

<https://www.cadre21.org/membres/09720b481cb591be93009ef4>

Date d'obtention : 2025-02-18 15:06:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1, écouter la dénonciation par un tiers ou la confession d'une victime ou de l'instigateur afin de recueillir toute l'information nécessaire à l'analyse de la situation. Rencontrer toute autre personne impliquée afin d'obtenir leur version des faits. Écouter, accueillir, soutenir afin de démontrer qu'il peuvent faire parti de la solution, même si une faute a été commise. Si la situation ne comporte pas de faute au sens de la loi ou qu'aucune information laisse croire que la situation impactera le jeune dans le milieu scolaire, ne pas déclencher le protocole Sexto. Il faut référer au service de police de la région.

Étape 2: Analyse de la situation donc poser les questions complémentaires afin de pouvoir déterminer si le geste est impulsif ou malveillant. Il faut aussi pouvoir déterminer l'étendu de la situation.

Étape 3: si l'intention de l'instigateur est malveillante ou de nature criminelle, ce sont les policiers qui prendront le relais. S'il s'agit d'un geste impulsif et que le jeune collabore, recueillir sa version des faits, poser des questions qui permettent de comprendre l'intention.

Par la suite, peu importe l'intention du geste, la communication avec le policier scolaire est importante. Les étapes suivantes devront être convenu avec l'intervenant (informer les parents, rencontres de sensibilisation etc).

Un signalement doit être fait dans le cas d'un acte tant malveillant qu'impulsif.

Si c'est un cas d'impulsivité, récupérer tout de même les appareils susceptibles avoir du contenu illégal. Évaluer aussi si des éléments entrent en conflit avec des procédure de l'établissement et appliquer les protocole au besoin. Les parents doivent être informé dès que possible de la mise en place de la méthode Sexto et des étapes réalisées et qui suivront.

En rafale: agir vite, s'assurer le plus possible de la confidentialité des faits et des personnes impliquées. Ne pas entrer en contact avec les éléments pouvant être de la pornographie juvénile. Les responsables en communication du Centre de services scolaires sont les personnes autorisées à donner de l'information sur la situation à des tiers, refuser toute demande.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Peu importe l'intention du geste, la collaboration avec la police demeure essentielle. Recueillir le cellulaire de tout les jeunes impliqués. S'il y a collaboration, on peut demander au jeune d'effacer le contenu, sans prendre soin de vérifier. Il faut faire fermer l'appareil et mettre sous scellé dans un sac pour remise aux policiers.

Si le contenu ne s'apparente pas à de la pornographie juvénile, le partage peut quand même avoir des répercussions, donc se référer au politique de l'établissement.

Si l'instigateur à plus de 18 ans, consigner l'information pour ensuite passer le relais à la police.

Rencontrer toute autre personne impliqué fréquentant l'école.

Si nous n'avons pas d'information qui prouve que des répercussion se feront sentir à l'école, référer au service de police, ne pas déclencher le protocole Sexto.

Sexto a un volet prévention tant pour les victimes que pour l'instigateurs en prévoyant des rencontres de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

2 étapes me rendent un peu moins confortable soit la rencontre de l'instigateur si celui-ci ne collabore pas. Je n'aime pas la confrontation ou me faire jouer face à face. Sinon, je trouve délicat d'annoncer aux parents la nature, l'intention et le procédure qui suivra, puisque ce doit être une situation assez désagréable et angoissante à vivre pour un parent. J'ai la chance de travailler dans une petite école, j'ai un bon lien avec la plupart des parents et je crois que ceci va aider à les rassurer et à les soutenir.